

Les sociétés de prêt juives à Montréal, 1911-1945

Sylvie Taschereau

Volume 33, Number 2, Spring 2005

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1016381ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1016381ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Urban History Review / Revue d'histoire urbaine

ISSN

0703-0428 (print)

1918-5138 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Taschereau, S. (2005). Les sociétés de prêt juives à Montréal, 1911-1945. *Urban History Review / Revue d'histoire urbaine*, 33(2), 3–16.
<https://doi.org/10.7202/1016381ar>

Article abstract

More than a hundred Jewish loan societies were founded in Montreal between 1911 and 1945. Their emergence corresponds with crucial circumstances in the development of this cultural community. The form that these societies took and the diversity apparent in their orientations also reflect class differences and ideological ruptures present in it. These societies, the majority of which were credit cooperatives, tended to multiply at the moment when the caisses populaires Desjardins were taking off across Quebec. This parallel situation forces us to consider these Jewish institutions in a larger context and to raise the issue of the links that the two movements might have had between themselves.

Les sociétés de prêt juives à Montréal, 1911–1945

Sylvie Taschereau

Résumé

Entre 1911 et 1945, plus d'une centaine de sociétés de prêt juives sont fondées à Montréal. Leur apparition correspond à un moment crucial dans la vie de cette communauté. Les formes qu'elles prennent et la variété de leurs orientations sont également à son image et témoignent des clivages sociaux et idéologiques qui la marquent. Mais par ailleurs, ces sociétés, dont la majorité sont des coopératives de crédit, se multiplient au moment où le mouvement des caisses populaires Desjardins prend son essor à travers le Québec. Ce parallélisme nous oblige à les considérer dans un contexte plus large et à nous interroger aussi sur les liens que ces mouvements peuvent entretenir.

Abstract

More than a hundred Jewish loan societies were founded in Montreal between 1911 and 1945. Their emergence corresponds with crucial circumstances in the development of this cultural community. The form that these societies took and the diversity apparent in their orientations also reflect class differences and ideological ruptures present in it. These societies, the majority of which were credit cooperatives, tended to multiply at the moment when the caisses populaires Desjardins were taking off across Quebec. This parallel situation forces us to consider these Jewish institutions in a larger context and to raise the issue of the links that the two movements might have had between themselves.

Au moment où les caisses populaires commencent à se multiplier dans les petites villes et les villages du Québec, à Montréal même, la communauté juive tout entière se mobilise pour se doter elle aussi d'outils de promotion économique. Entre 1911 et 1945 en effet, plus d'une centaine de sociétés de prêt juives sont fondées dans cette ville, la plupart avant 1930. Leur apparition, un peu avant la Première Guerre mondiale, correspond aux années où la vague d'immigration juive du début du siècle atteint son point culminant. Bien que toutes n'existent pas simultanément, leur nombre est impressionnant et donne une mesure du dynamisme de cette communauté qui, en l'espace de trois décennies à peine, entre les recensements de 1901 et 1931, voit sa population augmenter de façon spectaculaire.

Les sociétés de prêt créées par les Juifs prennent deux formes très distinctes, dont le contraste met en évidence un clivage fondamental et bien connu, celui qui oppose *Uptowners* et *Downtowners*. C'est ce que nous montrerons dans un premier temps, en comparant les formes légales et le fonctionnement de ces institutions, de même que la composition de leur membership. Notre analyse est basée sur les documents de fondation des sociétés de prêt, déposés soit aux archives de la Ville de Montréal, soit aux Archives nationales du Canada à Ottawa.

Elle s'appuie aussi sur une série de rapports annuels conservés aux archives du Congrès juif canadien à Montréal. Les sociétés qui nous intéressent sont des produits de la communauté juive montréalaise, de ses orientations, de ses dynamiques internes et d'un moment particulier de son histoire. C'est ce sur quoi nous insisterons dans un deuxième temps. Mais nous cherchons aussi à distinguer ce qui, dans ces institutions, peut être considéré comme spécifique aux Juifs, issu d'une expérience et d'une pratique qui leur sont propres, et ce qui s'explique davantage par leurs rapports avec la société dans laquelle ils prennent place et avec le monde qui les entoure. C'est en partie dans ces termes, d'ailleurs, à l'intérieur de ces paramètres (« culture » versus « contexte »), qu'ont été présentés les rares travaux qui traitent des institutions de prêt juives créées aux États-Unis et en Angleterre au même moment, voire un peu plus tôt que celles que nous étudions¹. Il est d'autant plus pertinent de reprendre cette discussion que l'exemple québécois lui apporte un éclairage nouveau. En effet, la simultanéité qui existe entre l'apparition des sociétés de prêt juives et les débuts du mouvement Desjardins appelle une mise en contexte plus large : elle fait l'objet de la troisième section de cet article. Nous y traiterons des similitudes qui existent entre ces mouvements, des particularités que leur comparaison fait apparaître du côté des Juifs et, de façon plus exploratoire, des liens qu'ils peuvent entretenir.

Avant d'amorcer notre analyse, il convient de rappeler quelques éléments fondamentaux de l'histoire de l'immigration juive à Montréal, de même que le contexte économique de la première moitié du XX^e siècle dans lequel les sociétés de prêt sont créées. C'est au cours des deux dernières décennies du XIX^e siècle que les Juifs commencent à arriver à Montréal en grand nombre. Ils sont principalement originaires de Russie, de Pologne et de Roumanie. Comme les milliers d'autres Européens qui au même moment partent vers l'Amérique, ils sont poussés par les bouleversements économiques liés à la progression du capitalisme et motivés par leur désir de promotion sociale. Mais les Juifs fuient également, on le sait, la persécution religieuse et la répression politique, en particulier celle dont ils font l'objet après l'échec de la révolution russe de 1905. C'est à cette date en effet que leur arrivée à Montréal prend l'aspect d'un mouvement de masse. Il se poursuit avec intensité jusqu'à la Première Guerre mondiale et reprend plus modestement dans les années 1920, pour être interrompu à nouveau par la crise et la guerre. Jusqu'au lendemain de ce deuxième conflit mondial, les Juifs montréalais forment la plus importante communauté juive du Canada. Leurs effectifs passent de 7 600 personnes en 1901 à près de 58 000 personnes trente ans plus tard.

À la fin du XIX^e siècle, déjà, il existait à Montréal une petite communauté juive, bien établie et très anglicisée, qui ne voyait pas forcément d'un bon œil cet afflux d'immigrants appauvris². Tout distingue en effet les nouveaux arrivants de leurs prédé-

cesseurs. D'abord, leur condition sociale : ce sont des ouvriers, des artisans ou de petits commerçants. Leur langue aussi bien sûr, puisque à leur arrivée ils ne parlent ni l'anglais ni le français mais le yiddish et les langues de leurs différents pays d'origine. Bien souvent aussi leur idéologie : on retrouve chez eux l'éventail complet des idées politiques et religieuses qui s'expriment à cette époque parmi les Juifs d'Europe, de l'orthodoxie à l'athéisme, du libéralisme aux idéologies de gauche. Le foisonnement des institutions religieuses, laïques et politiques qui sont créées au cours de cette période atteste l'intensité de la vie communautaire et celle des débats qui l'animent dans les premières décennies du XX^e siècle.

Chez cette population nombreuse et pauvre, les questions matérielles et financières sont une préoccupation constante. Les problèmes qu'elle affronte sont en partie communs à tous les petits salariés. Comme les travailleurs canadiens et comme d'autres groupes immigrants, d'ailleurs, les Juifs mettent rapidement sur pied des sociétés de secours mutuel qui, en cas d'accident ou de mort, permettent au moins de couvrir des frais d'enterrement et d'assurer de petites pensions à leur famille. À cette époque, peu de sources de crédit sont accessibles aux gens à revenu modeste. À moins qu'on ne leur présente une garantie tangible — souvent sous la forme d'une propriété foncière ou immobilière — les grandes institutions financières ne prêtent ni aux salariés ni aux petits entrepreneurs. Le délai de paiement qu'offrent les commerçants de quartier, apprécié dans la mesure où il donne un peu de souplesse à des budgets qui n'en ont guère, est l'une des formes de crédit les plus répandues³. Nous savons que les immigrants juifs y ont eue aussi recours⁴. Mais leur condition d'immigrants, leur arrivée récente, leur manque de maîtrise des langues du pays ajoutent à la précarité de leur situation et les obligent à compter davantage sur leurs propres ressources. Ce problème de l'accès au crédit a une acuité toute particulière pour les très nombreux Juifs qui tentent de mettre sur pied ou de maintenir à flot une petite entreprise. De fait, à Montréal comme dans beaucoup des villes d'Amérique du Nord et d'Europe de l'Ouest où leurs compatriotes ont émigré, les Juifs sont bientôt très fortement représentés parmi les propriétaires de commerce, d'ateliers et de manufactures. En 1931, 16 % de ceux qui vivent au Canada se déclarent propriétaires d'un établissement commercial, une proportion qui dépasse de loin celle que l'on trouve chez l'ensemble de la population active canadienne (3,8 %) ⁵. À Montréal même, 44 % d'entre eux travaillent dans le commerce et la mise en marché, tandis qu'un autre tiers (35 %) est employé dans l'industrie manufacturière, en particulier celle du vêtement, du cuir et de la fourrure — tous des domaines où l'on voit émerger rapidement, dans les premières décennies du XX^e siècle, un petit patronat juif⁶.

Quelle que soit l'origine de leurs propriétaires, les petits établissements qui naissent dans ces secteurs trouvent une partie substantielle de leur capital de départ ou de l'aide financière dont ils ont besoin à l'intérieur du réseau familial⁷. Or si l'immigration n'a pas détruit ce réseau, elle l'a vraisemblablement

tronqué et en a amoindri les ressources. Enfin, l'ampleur et la rapidité du mouvement migratoire du début du siècle ont pu saturer pendant plusieurs années les réseaux informels qui existent à l'intérieur de la communauté et grâce auxquels des grossistes et manufacturiers établis font crédit à leurs coreligionnaires nouvellement arrivés. C'est ce qui s'est produit à New York, au tournant du siècle⁸.

C'est dans ce contexte qu'apparaissent les sociétés de prêt juives. Elles sont en effet étroitement associées aux activités d'affaires de cette population, car elles s'adressent non pas exclusivement, mais tout particulièrement à des détaillants ou à des manufacturiers, et leur offrent un soutien qui n'est pas facilement accessible à des immigrants de fraîche date. Dans ce sens, leur création témoigne des efforts que la communauté juive déploie à cette époque pour trouver des solutions aux problèmes financiers auxquels elle se trouve confrontée. Mais cette réponse n'est pas donnée d'une seule voix : au contraire, les formes que prennent ces sociétés, leur mode de fonctionnement et les membres qu'elles recrutent reflètent les nombreux clivages, d'ordre social, culturel et idéologique, qui existent alors chez elle. Le plus fondamental est celui qui oppose, d'une part, les bien nantis, généralement issus d'une immigration plus ancienne et, d'autre part, les travailleurs et petits patrons qui forment la majorité des nouveaux venus.

La réponse de l'élite : la Montreal Hebrew Free Loan Association

Créée en 1911, la *Montreal Hebrew Free Loan Association* (HFLA) se présente avant tout comme une œuvre d'assistance sociale. Ses fondateurs ont constitué un capital de près de 6 000 \$, que les dons, les campagnes de souscription et les placements faits par ses gestionnaires ont augmenté considérablement au cours des années, dans le but exclusif d'offrir à des personnes dans le besoin des prêts libres de tout intérêt. Ils en accordent chaque année plusieurs dizaines, puis plusieurs centaines, dont le montant maximal, de 100 \$ au moment de la fondation, atteint 500 \$ au début des années 1940⁹. La HFLA s'inspire en cela du principe de *gmilot-khesed* ou *gmilot-khsodim*. En hébreu, ces mots signifient « geste(s) de piété »¹⁰. Depuis le Moyen Âge, cependant, ils sont synonymes de prêter sans intérêt aux pauvres. Cette pratique met en application certains passages de la Torah et du Talmud, selon lesquels la forme la plus élevée de charité est celle qui permet à son bénéficiaire de conserver sa dignité. Cette forme de prêt s'oppose donc à l'aumône, par définition humiliante et de portée réduite. Il existe des sociétés de prêt libre d'intérêt dans les villes et villages de Russie et d'Europe de l'Est d'où partent les immigrants juifs¹¹. Mais, à l'époque des grandes migrations, ces organismes ne semblent pas très actifs. Ils sont certainement de moindre envergure que la HFLA et beaucoup plus fragiles aussi. Ainsi, dans la Russie tsariste, où l'on interdit aux Juifs de gérer ce type de société, elles sont parfois créées en secret par des congrégations religieuses¹². Les véritables modèles de la *Hebrew Free Loan* montréalaise se trouvent plutôt à Londres, à

Manchester et à New York¹³. Elles ont été créées un peu plus tôt, au XIX^e siècle, elles aussi dans le contexte des grandes migrations.

Plusieurs des fondateurs de la HFLA sont déjà des figures connues à la fois de la communauté juive et de la scène montréalaise et canadienne. Ce sont des capitaines de l'industrie ou des membres réputés des professions libérales. C'est le cas de Lyon Cohen, président de la *Montreal Manufacturers' Association*, qui regroupe les principaux manufacturiers de vêtements pour homme de la ville, et du père de celui-ci, Lazarus Cohen, qui a bâti sa fortune dans le commerce de charbon, la métallurgie et la navigation¹⁴. Il en va de même de Harris Vineberg, un autre magnat de l'industrie de la confection, et de S. W. Jacobs, qui mène parallèlement une brillante carrière d'avocat et une carrière politique sur la scène fédérale¹⁵. Les uns et les autres sont les représentants d'une élite qui a émergé dans la communauté juive à la fin du XIX^e siècle et se trouve déjà bien établie au début du siècle suivant¹⁶. Une élite résolument ancrée dans la réalité montréalaise, québécoise et canadienne, intégrée à d'importants réseaux de politiciens et de gens d'affaires¹⁷. Zigmond Fineberg (1863–1917)¹⁸, l'initiateur du projet et le premier président de la HFLA, s'est joint à cette société un peu plus récemment. Au-delà des objectifs charitables qu'elle lui permet de réaliser, la création de cet organisme, à laquelle il est parvenu à associer d'illustres personnages, consacre aussi de toute évidence sa promotion sociale.

Le statut de la HFLA ne se dément pas par la suite. Ainsi, elle figure en bonne place dans *The Jew in Canada*, sorte de *Who's Who* de la communauté juive des principales villes canadiennes, publié en 1926. Y apparaissent aussi la biographie de Zigmond Fineberg et celle de son fils, Nathaniel Samuel, qui assure la présidence de la société à partir de 1919. Fait plus significatif encore, compte tenu de la nature de cette source¹⁹, la HFLA est fréquemment mentionnée dans les biographies des autres notables de la communauté juive montréalaise contenues dans cet ouvrage, comme dans celles du *Canadian Jewry: Prominent Jews of Canada*, une publication de même type parue quelques années plus tard, en 1931. En somme, dans l'entre-deux-guerres, chez cette population où le travail communautaire sous toutes ses formes est extrêmement valorisé²⁰ et représente une source importante de capital social, la HFLA est manifestement associée à ce que les bien nantis de la communauté estiment être des exemples de réussite²¹. Ce sont, à n'en pas douter, des profils de *Uptowners*²² : l'expression, couramment utilisée à cette époque, désigne les Juifs qui habitent les beaux quartiers de la ville, ceux d'Outremont, de Westmount, voire du « Mile carré doré ». Des Juifs anglicisés et, pour beaucoup, fortement acculturés à la communauté anglo-protestante.

Pendant toute la première moitié du XX^e siècle, la HFLA demeure ainsi une des institutions les plus prestigieuses de la communauté juive montréalaise, forte d'un membership de près de 900 personnes déjà en 1914, et de près de 1 500 personnes au milieu des années 1920. Les rapports d'activité que



Figure 1. Zigmond Fineberg, le principal fondateur de la Montreal Hebrew Free Loan Association, et son président de 1911 à 1917

Source : Arthur D. Hart, *The Jew in Canada* (Montréal, Canadian Jewish Publications Limited, 1926).

cette société publie chaque année et fait circuler sous forme de brochure présentent souvent la liste de ces membres, ordonnés suivant l'importance de leurs dons. À ce propos, il est à noter que si les femmes apparaissent régulièrement comme secrétaires de cette association et parfois comme membres-donneurs, elles ne comptent jamais, à l'époque qui nous intéresse, parmi ses dirigeants.

Simultanément à l'hommage qu'elle rend à la générosité des donateurs, la publication de ces listes a évidemment pour but de créer une émulation. De même, chaque nouveau don de quelque importance (on encourage en particulier les legs ou les fondations créées à la mémoire d'êtres chers) est annoncé de façon très formelle et salué dans ces pages où l'on offre aussi, par ailleurs, un espace de publicité aux entreprises qui manifestent leur appui à la cause de la HFLA²³. Les prêts

offerts par cette société, explique-t-on en 1939, ont servis à répondre à des besoins très variés : « ... mettre sur pied une entreprise ou la garder à flot, faire face aux dépenses qu'entraînent la maladie ou la mort, assurer l'éducation des enfants ou faciliter leur mariage, payer les taxes d'une propriété pour ne pas la perdre, traverser une période de chômage temporaire, ou encore venir en aide à des parents restés à l'étranger²⁴ ».

La répartition de cette aide a pu évoluer au fil des années²⁵, mais il est certain que les propriétaires d'entreprises forment une large part de la clientèle. C'est ce que montre le rapport annuel de 1921, dans lequel un tableau groupe les emprunteurs suivant leur métier ou occupation. Des 1 003 personnes qui ont reçu un prêt cette année-là, plus du quart (280, soit 28 %) est décrit comme de simples « travailleurs ». Cependant, les artisans, les manufacturiers, détaillants, marchands ambulants et *dealers* de tout genre, ainsi que les propriétaires d'entreprises de réparation et de service, représentent pour leur part près des deux tiers de l'ensemble (61 %) ²⁶.

Si l'identité des donateurs est proclamée et la liste de leurs noms fréquemment publiée, il n'en va pas de même de celle des bénéficiaires qui, elle, doit être tenue secrète. L'absolue discrétion avec laquelle la HFLA traite de ces dossiers est un aspect sur lequel on insiste constamment. « En 25 ans d'existence », affirme un article du *Montreal Star* paru en 1936, la HFLA a prêté près de 2 millions \$ à plus de 25 000 personnes, chaque fois « dans la plus stricte confidentialité, avec dignité et sympathie²⁷ ». Cela est conforme à l'esprit de *gmilot khsodim* : aucun stigmat ne doit être associé au prêt consenti, l'honneur de celui ou celle qui emprunte doit être sauf. Il ne s'agit d'ailleurs pas de charité, insiste-t-on souvent²⁸, mais d'une aide temporaire, « a dignified assistance » offerte à des gens respectables dont la fierté ne leur permettrait pas d'accepter l'aumône, mais qui accepteraient un prêt qu'ils peuvent rembourser²⁹. Les préceptes de la tradition talmudique rejoignent ici à la fois les principes de la philanthropie contemporaine et ceux du libéralisme : « Help people help themselves ». L'expression reste, pendant toute la période étudiée, la devise de cette société, fréquemment reproduite dans les encarts qui accompagnent le texte du rapport annuel. De même, on revient constamment sur la nécessité de « inculcate in people, requiring assistance at a moment of need, a spirit of courage and self-support³⁰ ». Dans les premières décennies du XX^e siècle, l'idée de *self-help* a une résonance particulière chez l'élite juive : son réseau d'assistance est lourdement sollicité par l'arrivée massive d'immigrants pauvres dont on craint aussi qu'elle ne nuise sérieusement à la réputation de la communauté³¹. Mais plus généralement, la rhétorique des dirigeants de la HFLA, se référant à une tradition juive que l'on veut perpétuer, reste au diapason de l'idéologie philanthropique canadienne et anglo-saxonne³². Ainsi, elle insiste volontiers sur la rationalité des méthodes suivies voire, modernité oblige, sur leur caractère scientifique :

The basis of Gemilath Chasodim work is scientific and lofty, inasmuch as a Free Loan offered at the propitious moment to

a person in distress, or dire need is the agency which tends to save that person from becoming a public burden, and to encourage him to hold his head erect, because the borrower, being obliged to repay the loan, is kept away from taking charity which at best is degrading to the recipient³³.

Le résultat est un discours par moments assez ambivalent, puisqu'il est question de préserver l'honneur de gens *respectables* mais à qui il est néanmoins nécessaire *d'inculquer* un esprit d'autonomie et de courage. Cette affirmation, tout comme l'insistance que l'on met à garantir et à souligner l'anonymat des prêts, rappelle inévitablement la distance entre les administrateurs de la HFLA et ses membres-donneurs, ceux qui empruntent. C'est en somme le discours d'une élite qui s'affirme en tant que telle. Cela est bien entendu implicite au fait de créer une œuvre d'assistance. Et il va de soi que cette position d'élite et ce geste d'assistance lui confèrent l'autorité morale qui la rend apte à juger des mérites de ceux qu'elle entend secourir. On insiste beaucoup en effet sur la respectabilité des emprunteurs, une notion qui n'est pas sans rappeler celle de « *deserving poor* » ou de « bons pauvres » communes aux élites protestantes et catholiques et aux organismes charitables qu'elles mettent sur pied à la même époque. Cependant, la HFLA se distingue de ces dernières par son double statut d'institution charitable et financière, par la forme tout à fait originale que prend l'assistance qu'elle offre et les objectifs qu'elle se fixe. Car les prêts qu'elle accorde ne sont pas seulement un geste de charité et une confirmation de sa position d'élite : ce sont en principe des outils de promotion économique. À la dimension morale de l'entreprise se mêle aussi, par ailleurs, une bonne dose de *sound business*. La HFLA s'enorgueillit, tout au long de son existence, de la très faible proportion de pertes encourues à la suite du non-respect des engagements des bénéficiaires : environ 1/10 de 1 %. Cela tient à l'honnêteté des emprunteurs, sans doute, mais certainement aussi aux règles de fonctionnement de l'institution, qui imposent un contrôle assez rigide. En effet, ceux qui désirent recevoir un prêt doivent en faire la demande par écrit et recevoir l'approbation du comité de crédit. À moins qu'ils n'empruntent sur la base de garanties personnelles³⁴, ils doivent également fournir les noms de deux endosseurs, et le prêt n'est consenti qu'après une rencontre avec ces derniers et l'apposition de leur signature sur un document qui les engage. De ce point de vue, la relation créée entre donneurs et bénéficiaires ressemble assez à celle qui peut exister entre gens d'affaires. Dans la pratique, d'ailleurs, elle met très souvent face à face des hommes d'affaires établis et de petits boutiquiers ou de modestes patrons d'atelier. Cependant, la vocation de la HFLA ne se limite pas au monde des affaires, et l'aide qu'elle apporte peut difficilement combler les besoins d'une population dont une proportion importante s'engage dans ce domaine dans les premières décennies du XX^e siècle. L'ambivalence de la relation que crée cette aide, le fait qu'elle soit associée à un jugement social et moral, contribue peut-être aussi à stimuler l'apparition dans la communauté d'une autre forme d'institution financière : les coopératives de crédit.

La réponse des Downtowners : les coopératives de crédit

La nature particulière et double de la HFLA est une des raisons pour lesquelles ses fondateurs ont dû, pour obtenir son incorporation, avoir recours à une loi spéciale, votée par le Parlement québécois en 1912. Cette démarche, qui suppose une certaine familiarité avec les institutions québécoises et avec l'une ou l'autre des langues qu'elles utilisent — ou, à tout le moins, la capacité d'engager des représentants compétents —, est évidemment hors de portée des immigrants récents³⁵. Au contraire, la procédure de création des coopératives de crédit est beaucoup plus simple, puisqu'elle suit les prescriptions d'une loi québécoise déjà en application, quoique toute nouvelle : la *Loi des syndicats coopératifs* de 1906. Cette dernière régit la mise sur pied de plusieurs formes de coopératives, qu'il s'agisse d'achat, de production, d'épargne ou de crédit. Chez la communauté juive, cependant, les coopératives de crédit sont de loin les plus nombreuses : plus d'une centaine sont créées entre 1911 et 1945, la plupart avant 1931³⁶.

Selon les termes de la loi, les coopératives de prêt sont des sociétés par actions dans lesquelles la responsabilité des actionnaires est limitée au montant de leurs mises respectives. Elles ont pour but « l'étude, la protection et la défense des intérêts des classes laborieuses » et, dans le cas qui nous intéresse, peuvent à cette fin « ouvrir des crédits et faire des prêts » à leurs sociétaires³⁷. Douze personnes suffisent à les mettre sur pied, et beaucoup de celles que nous étudions en comptent à peine plus au moment de leur création³⁸. Le capital de départ, constitué des mises de chacune de ces personnes, est divisé en parts sociales. Chaque coopérative établit ses propres règles quant à la valeur de ces parts, qui ne peut toutefois être inférieure à 1 \$ (70 % d'entre elles la fixent à 10 \$), au nombre minimal de parts à acheter et à la façon dont cet achat doit être réglé, c'est-à-dire au nombre et à la fréquence des versements. L'*Empire Loan Syndicate* (1924) stipule ainsi que ses membres devront faire des versements hebdomadaires de 20 cents par part de 10 \$. Enfin et surtout, à l'inverse de ce qui est la règle de la HFLA, seuls les membres-actionnaires peuvent être des emprunteurs.

Par ailleurs, les règlements de plusieurs sociétés précisent que les nouveaux membres doivent être parrainés par un, parfois deux membres reçus, solvables, qui jouissent de l'estime de leurs pairs et qui se portent financièrement garants du nouveau sociétaire. Dans tous les cas, cette candidature doit être approuvée en assemblée générale³⁹. En somme, les membres des coopératives sont cooptés. Cette cooptation implique peut-être, elle aussi, un jugement moral autant que financier : les règlements des coopératives précisent souvent que les nouveaux adhérents doivent être « persons of good moral character ». De même, la loi permet d'expulser « les sociétaires [...] dont la conduite privée donne lieu à scandale »⁴⁰ comme ceux qui ont fait faillite. Mais encore une fois, à la différence de ce qui se produit à la HFLA, ce jugement moral est en principe porté par des pairs. Or, si la HFLA est une institution de *Uptowners* et l'un



Figure 2. En-têtes de lettres de présentation de représentants de coopératives de crédit préparées à l'occasion de la fondation du Congrès juif canadien à Montréal, en 1919

Source : Archives du Congrès juif canadien, collection Congrès juif canadien, série ZA 1919, boîte 10, dossier 27.

des fleurons du réseau institutionnel juif, la plupart des coopératives sont fondées par des individus que beaucoup d'indices désignent au contraire comme des *Downtowners*, c'est-à-dire des immigrants récents et de moyens modestes, qui habitent les quartiers populaires du centre et du sud de la ville. Il s'agit avant tout de leurs noms qui les identifient clairement comme étant originaires d'Europe de l'Est et de Russie — et nous savons que la majorité des immigrants venant de ces pays sont juifs⁴¹. L'endroit où ils habitent est une indication plus importante

encore, car nous connaissons bien la géographie résidentielle des Juifs⁴². En effet, depuis les quais et les vieux quartiers du sud où ils sont arrivés à la fin du XIX^e siècle, les immigrants juifs ont suivi dans la ville un itinéraire qui progressivement les a emmenés vers le nord, dans les quartiers Saint-Louis, Saint-Jean-Baptiste, Laurier et Saint-Michel. Ils se regroupent ainsi en une zone de très forte densité située à peu près au centre de la ville. Au début des années 1930, ils forment entre le tiers et la moitié de la population de chacun de ces quartiers⁴³. Nos coopérateurs suivent de toute évidence ce mouvement. Les documents de fondation des coopératives créées entre 1911 et 1931 fournissent 2 953 mentions d'adresses de domicile, qui dessinent trois zones d'inégale importance (figure 1)⁴⁴. Presque toutes (94 %) se situent à l'intérieur des quartiers mentionnés plus haut, en particulier celui de Saint-Louis, soit véritablement au cœur du Montréal juif de l'entre-deux-guerres⁴⁵. Jusqu'au milieu des années 1920, elles ne dépassent pas, au nord, la rue Mont-Royal. Quelques autres (4 %) se trouvent plus à l'est, près de la rue Papineau, dans une autre petite zone de concentration de la population juive que connaissent également les chercheurs. À partir du milieu des années 1920, un petit nombre (2 %) se trouvent aussi à l'intérieur des limites de la municipalité voisine et bourgeoise d'Outremont. Les métiers et occupations déclarées par les coopérateurs juifs et ce que leurs adresses nous disent de leur condition sociale correspondent assez bien au portrait que nous avons tracé plus tôt de la clientèle de la HFLA. On trouve en effet parmi eux une forte proportion d'ouvriers qualifiés et semi-qualifiés, des petits patrons de l'industrie de la confection, du travail des métaux et des métiers de la construction, et un nombre plus important encore de petits patrons du commerce : *tailor* (10 %) et *merchant* (9 %) ou *dealer* sont de loin les mentions les plus fréquentes. La première, il est vrai, ne permet pas de distinguer précisément les employés des patrons. Dans l'industrie de la confection, cependant, le va-et-vient entre petit patronat et salariat est extrêmement fréquent, et les coopérateurs peuvent fort bien être l'un et l'autre en alternance. Le terme de *merchant* est beaucoup plus vague et recouvre, de fait, des situations fort différentes. Beaucoup habitent le *Downtown* juif, mais quelques-uns aussi, surtout vers les années 1930, habitent Outremont. Dans la plupart des cas, toutefois, l'ensemble des renseignements fournis indique clairement qu'il s'agit de gens de condition modeste.

Enfin, rien ne trahit davantage les nouveaux arrivants (et ne stimule plus les moqueries des autres) que leur manque de maîtrise de l'anglais. Langue des affaires et de la promotion économique, l'anglais est aussi la principale langue de communication des Juifs les mieux établis, issus de la communauté plus ancienne, et celle des institutions d'assistance qui accueillent les nouveaux venus. Ces derniers sont donc fortement encouragés à l'apprendre. L'absence de maîtrise de l'anglais est évidente dans plusieurs des documents produits avant 1920 où les membres-fondateurs écrivent eux-mêmes leur nom, adresse et profession. Ainsi, le *Voliner Loan Syndicate*, créé en 1912, compte cette année-là un « barbar », un « junc

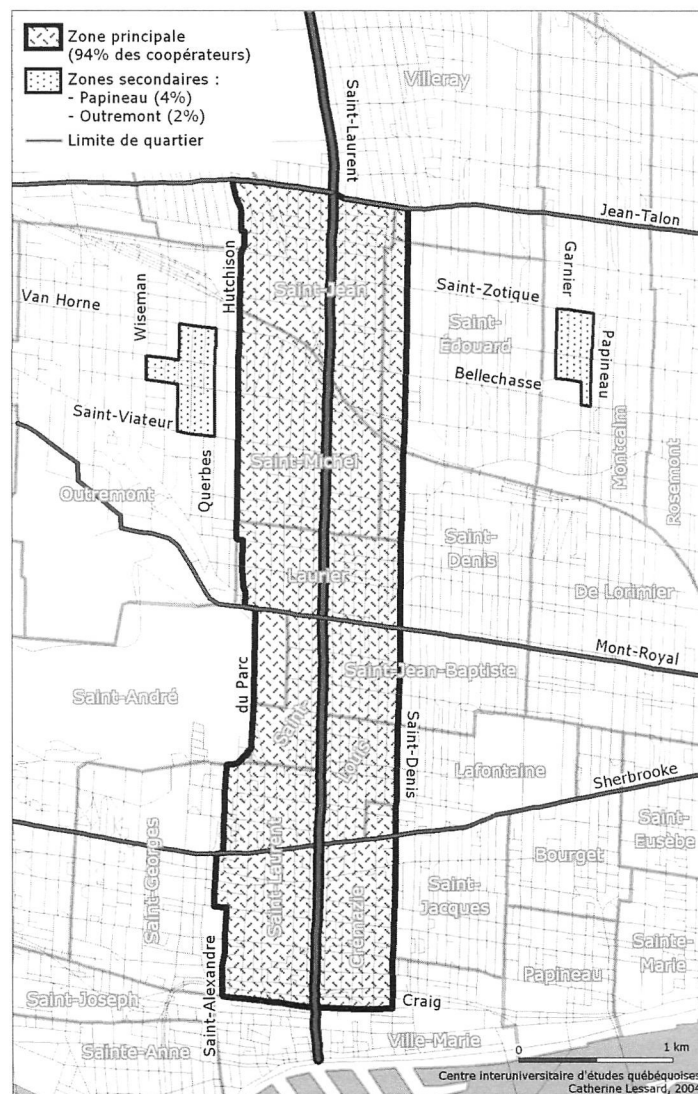


Figure 3. Secteurs de la ville de Montréal habités par les membres des coopératives juives créés entre 1911 et 1931 (selon les documents de fondation)

Sources : Limites des quartiers : Plan de la cité de Montréal et de ses environs, 1931, Archives de la ville de Montréal, collection 30, série 2, bobine 2 ; Réseau routier : Statistique Canada 2000.

dealer » et un « kepmacer » (*barber, junk dealer et cap maker*). Le *United Hebrew Loan Syndicate*, créé deux années plus tard, rassemble pour sa part un « machanic », quelques « blac smit », plusieurs « shumaker » et autant de « marchin » (*mechanic, blacksmith, shoemaker et merchant*)⁴⁶.

Visages de la judéité

Au-delà de la forme commune que leur impose la loi, les coopératives juives présentent entre elles une grande diversité. Les noms qu'elles adoptent, les institutions ou les mouvements politiques auxquels elles sont associées, parfois aussi les

règlements qu'elles se donnent et les buts qu'elles énoncent rappellent qu'il existe chez cette population différentes façons de vivre la judéité et différentes identités juives, religieuses ou athées, engagées fortement ou plus modérément dans la vie politique. Ainsi, chaque coopérative est libre d'ajouter aux règlements de base que stipule la loi des critères de sélection qui lui sont propres. La moitié d'entre elles limitent leur membership aux personnes « de race et de religion hébraïque » ou aux « Juifs », tout simplement. La plupart des autres⁴⁷ déclarent être ouvertes à tous — comme l'est elle aussi la *Hebrew Free Loan Association* —, ce qui n'empêche pas plusieurs de s'identifier clairement comme juives. S'il peut se trouver parmi leurs membres quelques Allemands, Ukrainiens, Hongrois ou Polonais non juifs, les coopérateurs d'origine britannique ou française sont rarissimes. Du moins est-ce le cas au moment de leur fondation.

Presque toutes les coopératives de crédit juives que nous avons répertoriées peuvent être considérées comme des sociétés à but lucratif, puisqu'elles font payer de l'intérêt sur les prêts qu'elles consentent. Le taux qu'elles imposent n'est cependant pas très élevé : 27 des 35 coopératives qui précisent ce taux dans leurs règlements l'ont fixé à 6 %, et l'intérêt exigé sur les arrérages est de 12 %, quelquefois de 10 %⁴⁸. Quelques-unes par contre offrent à leurs membres, comme le fait la HFLA, des prêts libres d'intérêt. Nous en avons relevé sept, fondées entre 1912 et 1943. Encore une fois, les fondateurs de ces petites sociétés qui pratiquent le *prêt d'honneur* appartiennent à un milieu beaucoup plus modeste que ceux de la *Hebrew Free Loan Association*. Ainsi, le *Gemilus Chasudim B'nai Israel of Montrea*⁴⁹, fondé en 1925, rassemble à cette date trois commis, trois colporteurs, un journalier, un chapelier, un opérateur, deux tailleurs, un commis-comptable, un barbier et un machiniste⁵⁰.

Deux de ces coopératives sont mises sur pied par des femmes : la *Hebrew Ladies Free Loan Association*, créée en 1938, et la *Ladies Gemilas Chasudim Society*, fondée en 1943. Cela est d'autant plus remarquable que les femmes sont, dans l'ensemble, ostensiblement absentes des rangs des coopérateurs. Ce n'est certainement pas faute d'avoir des besoins financiers. Nous savons d'ailleurs qu'elles ont parfois recours aux prêts qu'offre la HFLA — bien que nous ne sachions pas dans quelle proportion. Il est rare que les règlements des coopératives excluent expressément les femmes. Une dizaine de coopératives précisent d'ailleurs qu'elles sont ouvertes aux « personnes des deux sexes », sans que leur membership, au départ du moins, ne reflète pour autant cette ouverture. Des raisons légales expliquent en partie la quasi-absence des femmes : les coopérateurs doivent en effet être « aptes à contracter », ce qui, dans le droit civil québécois, exclut les femmes mariées, à moins qu'elles ne soient séparées de biens. Or, les mères de familles sont plus susceptibles, étant donné leurs responsabilités, de rechercher activement une aide financière. Cependant, les veuves, considérées comme personnes légales, n'apparaissent pas davantage. Plus fondamentalement, sans doute, cette absence renvoie à la façon dont on conçoit, chez la population

juive comme dans l'ensemble de la population québécoise, les rôles masculins et féminins, et à la façon dont sont définis les espaces de sociabilité masculine et féminine. Il est significatif en effet que les membres-fondateurs de ces deux associations — elles en comptent entre 12 et 15 — se déclarent toutes « ménagères » et soient également voisines. Peut-être que ce type de coopérative paraît-il plus conforme que les autres à la conception que l'on a du rôle de la femme. Il est certain que le principe du prêt sans intérêt convient aux besoins de ces femmes et aux moyens dont elles disposent. Ainsi, les frais d'adhésion à la *Ladies Gemilas Chasudim Society* (outre les 25 cents de frais d'entrée), sont de 1,20 \$, répartis en 12 versements de 10 cents, et le montant maximal du prêt consenti est de 25 \$. Si elles sont conçues comme des œuvres charitables, dans la mesure où on les met sur pied « to assist, aid those who, in the opinion of the Association, are in need⁵¹ », elles fonctionnent cependant pour le bénéfice de leurs propres membres.

Parmi la majorité des coopératives qui ne pratiquent pas le prêt d'honneur, une quinzaine au moins sont des *landsmanshaften*, des associations qui regroupent leurs membres sur la base de leur origine géographique. C'est le cas du *Vilner Loan Syndicate* (1914), du nom de Vilnius, capitale de la Lituanie, et de la *Basserabiar Loan Association* (1912) qui accueille les immigrants originaires de Bessarabie, en Roumanie. Certains de ces organismes sont créés dans le prolongement de sociétés de secours mutuel. D'autres encore affichent clairement leurs orientations politiques, en particulier leur adhésion au mouvement sioniste. Ainsi, le *Herzl Loan Syndicate* (1913) doit son nom à Theodore Herzl, que l'on considère comme le père du sionisme ou encore du *Palestine Loan Syndicate* (1918). Bien qu'aucun but politique ne soit précisé dans les statuts de ces coopératives et qu'aucun règlement n'en restreigne explicitement l'entrée aux seuls sionistes, le choix de tels noms, fait par de petits groupes de coopérateurs (ils comptent entre 14 et 28 membres) à ce moment de l'histoire de la communauté juive montréalaise, est significatif. Le sionisme en effet commence alors à remporter l'adhésion de beaucoup d'immigrants. Après la déclaration de Balfour de 1917 encourageant la création d'un foyer national juif en Palestine, il devient, dans ses différentes versions, le courant politique le plus important parmi les Juifs de cette ville.

Certaines de ces institutions rassemblent les gens d'un même métier ou d'une même profession : il existe ainsi une coopérative de cordonniers (1928) et une autre de professeurs d'hébreu (1916). Quelques-unes se présentent comme des coopératives de « travailleurs » : le *Workmen's Loan Syndicate* (1925) et le *Hebrew Workingmen's Loan Syndicate* (1926). Comme la plupart des autres, elles regroupent en fait un ensemble à première vue hétéroclite de cols blancs, d'ouvriers et de petits patrons (*operator, baker, tailor, real estate [agent] manufacturer, salesman, merchant*). Cet amalgame témoigne de la proximité sociale des uns et des autres dans les années qui suivent la plus forte vague d'immigration juive. Dans certains cas, il signale peut-être aussi la présence qu'ont, sur d'autres consi-

dérations, les convictions politiques, à une époque et dans un milieu où l'on pouvait être à la fois petit patron et anarchiste⁵². Ainsi, l'*Arbeter Ring*, ou « Cercle ouvrier », est une organisation de gauche fondée à Montréal en 1907 et dont les positions anticapitalistes sont bien connues. Aux dires du journaliste Israël Medresh⁵³, elle regroupe des activistes qui ont quitté la Russie après la révolution avortée de 1905. La coopérative qu'elle met sur pied en 1924, et dont l'entrée est restreinte à ses seuls membres, comprend, de fait, des ouvriers ou des artisans (trois tailleurs et deux horlogers), mais aussi deux voyageurs de commerce et un « marchand ».

Dans la plupart des cas, bien sûr, le nom n'est qu'une première indication, assez sommaire, des idées que défendent les coopérateurs. Alors que les rapports annuels de la *Hebrew Free Loan Association* font apparaître un discours sur soi et un travail de définition de soi, les documents de fondation des coopératives sont moins révélateurs de ce point de vue. D'ailleurs, la majorité de ces institutions adopte comme raison sociale un nom anglais qui ne permet pas de présumer de ses orientations politiques ou religieuses. Ces noms évoquent parfois le pays d'accueil, l'endroit de la ville où se trouve le siège social ou simplement des préoccupations professionnelles et matérielles. Il en va ainsi des *Quebec Loan Syndicate*, *Financial L.S.* (1929) et *General Merchant Association* (1928). Faut-il y voir un désir d'anonymat, un repli identitaire ou, au contraire, une volonté d'intégration? Le nom de *King George Loan Syndicate* (1913), par exemple, résonne comme une profession de fidélité à la couronne britannique. L'une et l'autre attitudes sont plausibles. Mais il est certain que plus on avance dans le temps, plus ces noms reflètent la réalité de l'acculturation des Juifs à la société canadienne-anglaise. La diversité des orientations idéologiques qui s'exprime à travers ces noms n'en est pas moins manifeste et très frappante. Ainsi, une dizaine de coopératives portent des noms hébreux, tels le *Poale Zedek Loan Syndicate* (« Les travailleurs ou artisans de la charité », 1922) et la *Chevra Thilum Free Loan Association* (ou *Khevra Thilim*, « La Congrégation des Psaumes », 1929). Certaines de celles-ci sont associées à de petites congrégations religieuses, comme cela était le cas de beaucoup de sociétés de prêt dans les pays d'origines des immigrants juifs. Plus généralement, les dénominations hébraïques indiquent une sensibilité religieuse ou une approche plus fortement judaïque et conservatrice, alors que les noms yiddish, adoptés surtout ici par les *landsmanshaften*, signalent plutôt une proximité avec les milieux de gauche, socialistes et plus souvent encore sionistes ou bundistes. Comment faut-il alors considérer l'ensemble un peu éclaté que forment ces coopératives, et dans quelle mesure peut-on parler d'un mouvement coopératif juif?

Les coopératives juives comme mouvement

La réponse à cette question nous est fournie par les figures 2 et 3. Le premier présente le nombre de coopératives juives créées chaque année entre 1911 et 1955, d'après le registre des syndicats coopératifs de la ville. Le second fait le point sur ce que nous savons du nombre de coopératives en opération

chaque année entre 1911 et 1931. Au-delà de cette date, nos données sont plus fragmentaires. En dépit d'un article de la loi qui les oblige à déposer un bilan annuel et à mettre à jour la liste de leurs membres, deux tiers des coopératives enregistrées à la Ville de Montréal n'y ont laissé que leur déclaration de fondation⁵⁴. Pour avoir une idée de leur durée de vie, nous avons consulté trois autres sources : les répertoires d'adresses de la ville (Lovell's)⁵⁵, le fonds de l'inspecteur général des institutions financières déposé aux Archives nationales du Québec⁵⁶ et les quelques fonds de sociétés de prêt déposés aux archives du Congrès juif canadien.

La multiplication des coopératives juives est soudaine (figure 2). Les deux premières sont fondées en 1911. Huit autres sont créées l'année suivante et quatorze autres encore en 1913, au plus fort de la vague d'immigration juive (et internationale) vers le Canada. Cette progression est vite freinée par la guerre et ralentie plus encore par les difficultés économiques de l'après-guerre et la forte récession du début des années 1920. Mais elle suit visiblement de près la reprise de l'économie. Le sommet atteint en 1927–1928 (respectivement 11 et 18 nouvelles fondations) fait écho à la frénésie du développement économique de cette fin de décennie. Il répond peut-être aussi à la réactivation, depuis quelques années, du flux migratoire. En 1929, à la veille de la dépression, au moins 59 coopératives de crédit juives sont en activité à Montréal (figure 3), pour une population qui atteint le nombre de 58 000 personnes deux ans plus tard. Il est vrai que beaucoup d'entre elles ne rassemblent guère plus d'une vingtaine de membres⁵⁷. Certaines cependant sont beaucoup plus imposantes : ainsi, en 1929, le *Pinsker Loan Syndicate* déclare un membership de 2 270 personnes⁵⁸. En fait, selon l'évaluation la plus conservatrice que nous puissions en faire, les membres des coopératives de prêt représentent cette année-là environ le cinquième de la population juive masculine de Montréal âgée de 20 à 64 ans, chez qui se recrute la vaste majorité des coopérateurs⁵⁹. Ce calcul pourrait être réévalué à la lumière de ce que nous apprendra la suite de nos recherches sur les pratiques des coopérateurs et la proportion de ceux qui appartiennent à plusieurs de ces institutions. Mais, quel que soit le critère choisi, leur nombre est impressionnant. Revenons aux courbes des figures 2 et 3 : la dépression a un effet immédiat. En 1931, le Congrès juif fait d'ailleurs écho aux difficultés qu'éprouvent certaines de ces sociétés⁶⁰. En 1931, 49 coopératives de prêt sont toujours en opération, ce qui représente une chute de 17 % en deux ans. Il est difficile d'établir avec précision ce qui se passe au cours des années qui suivent. Un document des archives du Congrès juif canadien suggère que la plupart de ces sociétés existent toujours en 1941⁶¹, mais l'annuaire de la ville ne nous permet d'en retracer que quelques-unes. Il se peut que plusieurs autres continuent d'exister : au moins six de celles qui sont créées dans la première moitié du siècle poursuivent leurs activités jusqu'en 1955, voire bien au-delà⁶². Mais les années de guerre n'ont pas stimulé la création d'institutions de prêt et, même après 1948, alors que beaucoup de survivants de l'holocauste se dirigent vers Montréal, très peu de nouvelles sociétés

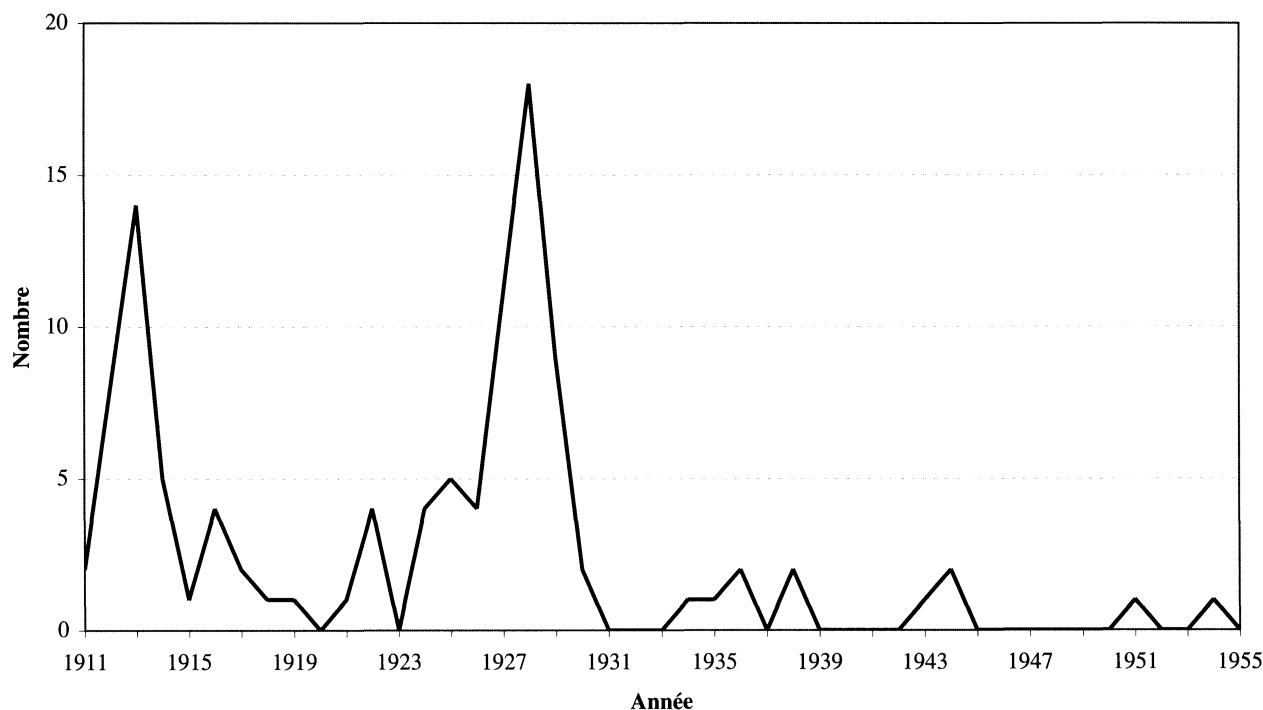


Figure 4. Fondations de coopératives juives déclarées à Montréal, 1911–1955

Source : Archives de la ville de Montréal

sont fondées. D'une part, cette vague migratoire est nettement moins importante que les précédentes. D'autre part, le contexte social et économique dans lequel vit la communauté juive a changé et continue d'évoluer rapidement. Les immigrants juifs arrivés avant la guerre ont connu, dans l'ensemble, une amélioration sensible de leur niveau de vie. Ils ont quitté la condition ouvrière, et même de plus en plus la petite entreprise, et accèdent à des emplois plus stables, mieux rémunérés, voire aux professions libérales⁶³. Par ailleurs, les années cinquante et surtout soixante sont marquées par un élargissement considérable de l'accès au crédit qui prend des formes nouvelles, mieux contrôlées par les grandes institutions financières⁶⁴. Si bien que la majorité des institutions de prêt juives perdent progressivement leur pertinence. Notre hypothèse est que, comme cela se passe en Angleterre et aux États-Unis⁶⁵, la majorité de celles que nous étudions disparaît assez tôt dans la seconde moitié du XX^e siècle. Quoi qu'il en soit, l'apparition et la multiplication des coopératives juives constituent bien un *mouvement* : il s'agit d'un phénomène d'une certaine ampleur — une démarche, de nature collective, faite au même moment par un grand nombre de Juifs — et qui se propage rapidement. C'est cependant un mouvement de nature particulière, puisque chacune des multiples composantes de cette communauté (en termes politiques, religieux ou professionnels) paraît s'être approprié l'idée de coopérative pour l'adapter à ses besoins propres et éventuellement à son discours. Dans les années 1930, face aux

difficultés que provoque la crise, quelques-unes d'entre elles tentent bien de se regrouper : deux fédérations de coopératives voient ainsi le jour. Mais elles ne rassemblent chaque fois que quelques sociétés, de tendances diverses et, à en juger par leurs documents de fondation, elles sont créées dans le seul but d'aplanir des difficultés financières⁶⁶. Cette fragmentation montre combien, à cette époque, les clivages et distinctions idéologiques sont vifs dans la population juive et peuvent faire obstacle à son regroupement, même lorsqu'il s'agit d'atteindre un objectif largement partagé de promotion économique. De ce point de vue, les coopératives juives contrastent fortement avec le mouvement coopératif canadien-français des caisses populaires, lancé en 1900 par Alphonse Desjardins⁶⁷. Les visées du mouvement Desjardins sont nationalistes : il s'agit de promouvoir les intérêts économiques et la participation des Canadiens français à l'économie du Québec, en les encourageant à l'épargne et en facilitant leur accès au crédit. Les coopératives doivent permettre de pallier les insuffisances d'un réseau bancaire très inégalement développé et de donner aux agriculteurs et aux petits producteurs canadiens-français une plus grande autonomie face au capital canadien-anglais, britannique ou américain. Alors que les sociétés juives n'ont ni position idéologique ni direction uniques, Desjardins et les nombreux curés de paroisse qui servent de relais au mouvement des caisses populaires lui donnent au contraire une orientation très affirmée et un discours assez uniforme. C'est

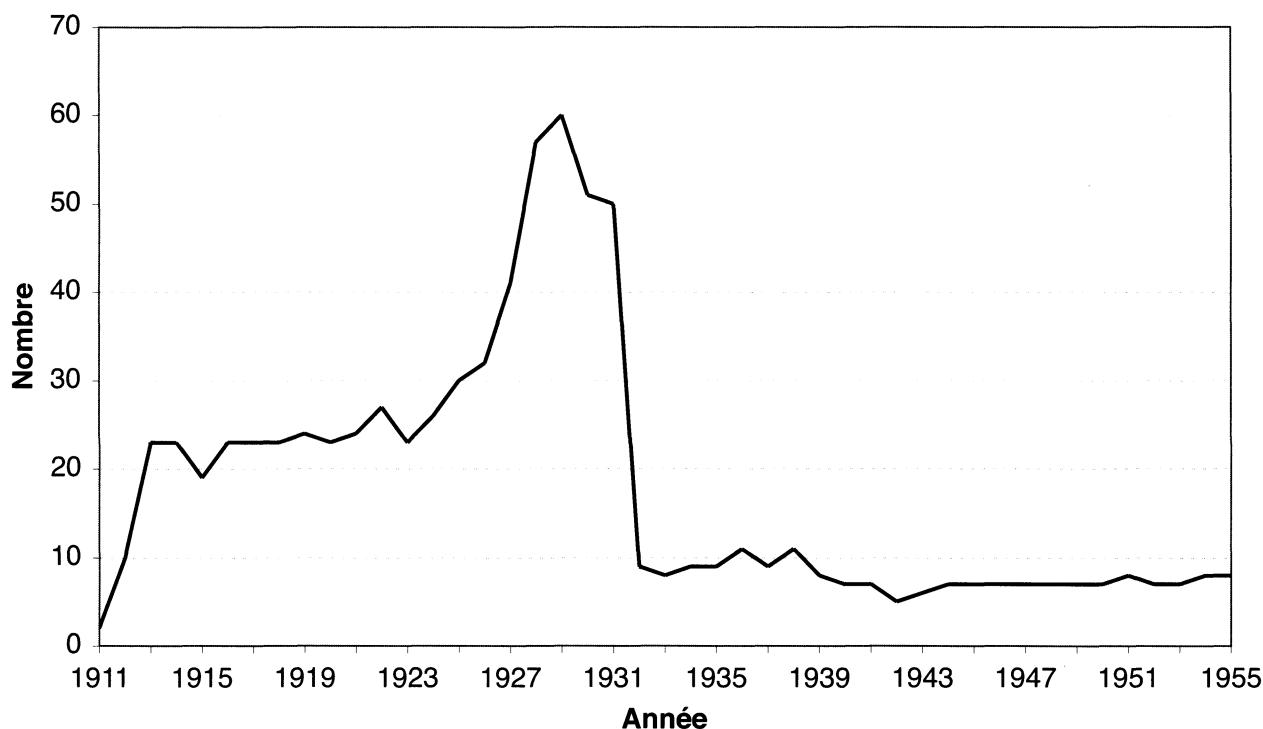


Figure 5. Nombre de coopératives juives en opération à Montréal, 1911–1931*

***Après 1931, nos données sont fragmentaires.**

Sources : Archives de la ville de Montréal ; Archives du Congrès juif du Canada ; Répertoire d'adresses Lovell. Archives nationales du Québec

aussi un mouvement qui tend à se centraliser. Bien que, jusqu'aux années 1940, les caisses locales restent assez jalouses de leur autonomie, les pressions financières les obligent à se regrouper, d'abord en unions régionales, à partir de 1920, puis en une fédération provinciale, créée en 1932⁶⁸. À la base, les règles de création et de fonctionnement des caisses populaires sont les mêmes que celles des coopératives juives : ce sont des sociétés par actions, formées par des gens qui rassemblent leurs épargnes en vue de se faire crédit. Leur capital est divisé en parts sociales d'un montant minimal de 5 \$, payable en petits versements. Elles sont aussi dirigées par une assemblée générale qui suit les principes d'égalité des membres (un membre, un vote) et de contrôle démocratique. Les coopérateurs juifs et canadiens-français partagent les mêmes règles, et pour cause : c'est la loi promue par Desjardins, avec l'aval des évêques catholiques, qui permet la création des institutions juives. Les unes et les autres ont des objectifs similaires : faciliter l'accès au crédit à des travailleurs et à des entrepreneurs en marge des marchés, parce que leurs activités et leurs revenus manquent d'envergure, mais aussi, dans le cas des Juifs, parce qu'ils sont immigrants. Cependant, alors que les coopératives juives sont d'abord et surtout des sociétés de prêt⁶⁹, les caisses populaires font davantage la promotion de l'épargne. Elles prêtent néanmoins aussi à de petits hommes d'affaires, surtout aux petits producteurs.

Juifs coopérateurs ou coopérateurs juifs

La rapidité avec laquelle les Juifs de Montréal réagissent à l'adoption d'une loi québécoise qui facilite la mise sur pied de coopératives est saisissante. Elle nous ramène à l'un des principaux débats qui ont eu cours parmi les spécialistes de l'immigration, quant à l'influence de la culture d'origine sur le comportement immigrant ou au contraire l'importance déterminante des facteurs d'ordre structurel et du contexte économique et politique⁷⁰. Les chercheurs qui se sont intéressés aux sociétés de prêt juives aux États-Unis et en Grande-Bretagne tendent à combiner l'approche culturaliste et celle qui privilégie le « contexte ». Bien que nous reprenions à notre compte quelques-uns de leurs arguments, notre position est un peu plus tranchée. Il est vrai qu'il existe dans les pays d'origine des immigrants juifs une forme traditionnelle de société de prêt, à vocation charitable, dont s'inspirent non seulement la *Hebrew Free Loan Association* mais aussi quelques coopératives. Il y a donc un élément de la culture juive, à l'origine lié à la religion — soit l'importance donnée au geste de charité — qui fait partie de l'expérience communautaire et qui a manifestement contribué à la création de certaines institutions de prêt. Cependant, l'apparition des coopératives juives, tout comme la fondation de la *Hebrew Free Loan Association*, correspondent à un moment critique de la vie de la communauté montréalaise : elles répondent aux difficultés liées à l'arrivée massive et à

l'établissement des immigrants. Elles répondent également aux besoins spécifiques d'une population dont une forte proportion choisit la petite entreprise comme voie de promotion sociale. Or, les Juifs ne sont pas les seuls immigrants à faire ce choix et ce ne sont pas les seuls à créer leurs propres organisations de crédit. Ainsi, diverses formes de tontines existent chez les Chinois et les Japonais établis aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Elles reprennent des formes traditionnelles familières aux milieux ruraux de ces deux pays, mais sont créées spécifiquement par des immigrants de la première génération⁷¹. Il est possible que les Chinois de Montréal, peu nombreux mais surreprésentés parmi les propriétaires de petits commerces de service⁷², aient fait de même. Nous pouvons dire du moins que, jusqu'au milieu des années 1930, les rares coopératives de crédit non juives que nous observons à Montréal sont chinoises (2), italiennes (3) ou encore ukrainiennes (1)⁷³. De fait, la mise sur pied de sociétés de prêt nous paraît relever davantage du contexte d'immigration et de l'acuité des besoins qu'il crée que de la perpétuation d'une tradition propre aux Juifs. Quant à la forme que prennent la plupart de ces sociétés, soit la coopérative, elle est le produit de réalités contemporaines qui dépassent le cadre des communautés immigrantes, mais qui témoignent par contre d'une circulation d'idées à laquelle les migrations contribuent de diverses manières. C'est en effet entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle que sont adoptées, dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique du Nord, des lois qui assouplissent les conditions d'accès au crédit et rendent possible la mise sur pied de petites institutions financières destinées à desservir les classes populaires. Ainsi l'apparition, en 1901, de la première coopérative juive de Bessarabie (alors partie de la Russie tsariste), suit de près la naissance du mouvement coopératif russe non juif. Dans ce pays, toutefois, et plus encore dans certaines régions de Hongrie et de Roumanie, les gouvernements font obstacle à la fondation d'institutions juives de ce type. En Russie, ces mesures ont pour effet de retarder la propagation du mouvement de quelques années⁷⁴; ailleurs, il ne démarre vraiment que dans les années 1920⁷⁵. En somme, il n'est pas impossible que quelques-uns des immigrants juifs arrivés au début du siècle aient été des coopérateurs dans leur pays d'origine. Il est toutefois beaucoup plus probable qu'ils le soient devenus à Montréal, grâce à l'adoption de la loi québécoise de 1906. Quelle que soit l'importance du rôle joué par les coopératives et par la HFLA à l'intérieur de la communauté juive, l'un et l'autre types d'institutions résultent des rapports qu'ont les Juifs avec la société qui les entoure. La philosophie que défend la HFLA s'inspire non seulement de préceptes religieux propres au judaïsme, mais participe également de la philanthropie anglo-saxonne contemporaine. Les coopératives, elles, participent d'un mouvement international dans lequel s'inscrit aussi, bien sûr, le mouvement coopératif Desjardins.

Mais quels liens entretiennent-elles avec ce dernier? Il ne peut s'agir que de rapports indirects puisque, à différents moments, et particulièrement entre les années 1908 et 1911, Desjardins,

puis l'abbé Philibert Grondin dans son « catéchisme des caisses », professent leur hostilité envers les Juifs, que l'un et l'autre assimilent inévitablement aux usuriers⁷⁶ et auxquels ils font aussi une variété d'autres reproches. « Qu'est-ce que le péril juif? », demande le catéchisme : « C'est le danger pour la société de posséder en son sein une proportion trop grande de cet élément mauvais, qu'on appelle juif, qui ne poursuit d'autre fin que l'oppression de la religion, l'exploitation des classes moyennes et l'accaparement de la chose publique⁷⁷ ». Pour trouver un point de rencontre entre les uns et les autres, il faut probablement regarder du côté du mouvement coopératif qui naît aux États-Unis quelques années à peine après celui des caisses populaires, dans les États du Nord-Est américain, en premier lieu ceux de New York et du Massachusetts. En effet, les Juifs de Montréal ont des contacts fréquents et suivis avec ceux de New York : beaucoup d'ouvriers qualifiés du vêtement sont recrutés dans cette ville et nombre de leaders syndicaux en viennent également. Or ironiquement, l'expérience québécoise est un des principaux modèles des coopératives américaines. Cela apparaît clairement dans la correspondance que Desjardins échange avec les leaders du mouvement américain, avant même que les premières coopératives de crédit n'apparaissent dans ce pays. Ainsi, Desjardins est invité à Boston en 1908, pour rencontrer un petit groupe de personnes intéressées à établir des institutions semblables dans l'État du Massachusetts⁷⁸. Comble de l'ironie, le mouvement coopératif américain doit une bonne partie de son impulsion à l'adhésion massive des immigrants juifs et cette prépondérance se poursuit jusqu'aux années de crise. Ainsi, en 1916, la moitié des coopératives de crédit de l'État de New York est animée par des Juifs⁷⁹. L'homme d'affaires juif Edward Filene, propriétaire d'un grand magasin de Boston, devient rapidement l'un des principaux leaders du mouvement. Comme Desjardins, Filene s'intéresse d'abord à l'expérience coopérative européenne, en particulier allemande. Il voyage également en Inde, où il est frappé par l'importance qu'ont prise ces petites institutions dans les villages qu'il traverse. Mais Filene fait également partie des quelques personnes venues rencontrer Desjardins à Boston en 1908. Il semble pourtant que les caisses populaires canadiennes-françaises et les coopératives de crédit juives, tout en s'inspirant de principes et de pratiques semblables, se développent au même moment, de façon parallèle, mais sans être directement en contact. En dépit de leur nombre, la création des coopératives juives se fait très discrètement⁸⁰, de sorte qu'il est plausible que les membres des caisses populaires n'en aient pas eu vent. D'autant que ce mouvement reste, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale, plutôt rural⁸¹ et bien sûr francophone, tandis que l'autre, comme l'écrasante majorité de la population juive, est résolument urbain, yiddishophone et anglophone.

Conclusion

Les expériences européennes qui ont inspiré Alphonse Desjardins ont aussi trouvé un terrain fertile chez les populations immigrantes du Québec, en particulier chez les Juifs. Il se

peut que certains éléments de la tradition religieuse juive aient contribué à préparer ce terrain. Selon nous, la forte politisation de plusieurs des nouveaux venus et leur ouverture aux idées nouvelles ont joué un rôle d'égale importance. Mais c'est avant tout la chronologie de l'apparition des sociétés de prêt juives qui nous incite à considérer comme déterminants les facteurs d'ordre structurel et conjoncturel. Cette chronologie est double : elle correspond à l'arrivée de la plus forte vague migratoire de l'histoire de la communauté juive montréalaise, mais aussi à un nouvel essor des mouvements coopératifs à travers le monde occidental, dont témoigne leur développement parallèle à celui des caisses populaires Desjardins. Dans la première moitié du XX^e siècle, la vie coopérative québécoise ne se limite pas à ce dernier, ni même aux nombreuses sociétés d'achat, de production ou de vente qui naissent dans les milieux agricoles. Ainsi à Montréal, à partir des années 1930, apparaissent quelques coopératives de consommation, de même que des caisses de crédit⁸². La découverte des sociétés de prêt juives nous révèle néanmoins un paysage plus varié qu'il ne nous était apparu jusqu'à présent. Elle accentue aussi le contraste marqué entre le cas montréalais, qui reflète la réalité d'une métropole cosmopolite, et celui des autres villes et localités du Québec.

Remerciements

L'analyse présentée ici a été réalisée dans le cadre d'une recherche subventionnée par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada entre 1998 et 2001. Julie Guyot, Luc Dessureault, Marilynne Lafrenière et Thomas Vuillemin m'ont assistée à différentes étapes de ce travail. Catherine Lessard, professionnelle de recherche au Centre interuniversitaire d'études québécoises, a réalisé la carte et le montage d'en-têtes qui l'accompagnent. Je remercie cordialement Janice Rosen, du service des archives du Congrès juif canadien (CJC), et Rénald Lessard, des Archives nationales du Québec à Québec (ANQ) de l'aide qu'ils m'ont apportée. Les appréciations, critiques et suggestions des trois lecteurs externes de la *Revue d'histoire urbaine* m'ont été fort utiles et je remercie sincèrement ces lecteurs. Enfin, je tiens à remercier Pierre Ancil qui a accepté de lire et de commenter une version antérieure de ce texte et m'a fait bénéficier de ses connaissances du yiddish et de l'hébreu.

Notes

1. C'est surtout vrai de l'étude de Shelly Tenenbaum, *A Credit To Their Community: Jewish Loan Societies in the United States, 1880–1945* (Detroit, Wayne State University Press, 1993). Voir aussi Andrew Godley, « Jewish Soft Loan Societies in New York and London and Immigrant Entrepreneurship, 1880–1914 », *Business History* 38, 3 (juillet 1996), 101–16.
2. Gerald Tulchinsky, « Immigration and Charity in the Montreal Jewish Community Before 1890 », *Histoire sociale/Social History* 16, 32 (1983), 359–80.
3. Sylvie Taschereau, « Les petits détaillants de l'alimentation et les milieux populaires montréalais, 1920–1940 » (Université du Québec à Montréal, thèse de doctorat, 1992). S'ajoutent à cela, certainement, le prêt sur gage et le prêt usuraire. Ces formes de crédit n'ont toutefois pas encore été étudiées dans le contexte canadien. En ce qui concerne l'Angleterre et les États-Unis, voir Melanie Tebbutt, *Making Ends Meet: Pawnbroking and Working-Class Credit* (Leicester, Leicester University Press, 1983), et Lendol Calder, *Financing the American Dream: A Cultural History of Consumer Credit* (Princeton et Oxford, Princeton University Press, 1999).
4. Israël Medresh, *Le Montréal juif d'autrefois*, traduit et présenté par Pierre Ancil (Sillery, Septentrion, 1997), 78.

5. David Monod, *Store Wars: Shopkeepers and the Culture of Mass Retailing* (Toronto, University of Toronto Press, 1996), 36.
6. Mercedes Steedman, *Angels of the Workplace: Women and the Construction of Gender Relations in the Canadian Clothing Industry, 1890–1940* (Toronto, New York et Oxford, Oxford University Press, 1997), chap. 3.
7. Ce sont fréquemment les principaux créanciers des petits détaillants de l'alimentation. Taschereau, *op. cit.*, chap. 5. C'est aussi ce que montrent les recherches que nous menons actuellement sur les entreprises du secteur du vêtement.
8. Shelly Tenenbaum, « Culture and Context: The Emergence of Hebrew Free Loan Societies in the United States », *Social Science History* 13:3 (automne 1989), 211–36, 221.
9. En 1911, 254 prêts sont consentis. On en compte 861 en 1921, dont le montant moyen est de 77 \$. Montreal Hebrew Free Loan Association, *Tenth Annual Report* (1921), 9, et « The Hebrew Free Loan Association », *The Montreal Daily Star* (28 mai 1936), 10, Bibliothèque publique juive de Montréal, fonds Hebrew Free Loan Association (HFLA).
10. À Montréal, à l'époque qui nous intéresse, l'orthographe de ces termes connaît plusieurs variations, issues de l'hébreu ou du yiddish.
11. Tenenbaum, *A Credit To Their Community*, et Andrew Godley, *op. cit.* Voir aussi Moshe Ussoskin, *Struggle For Survival: A History of Jewish Credit Cooperatives* (Jérusalem, Jerusalem Academic Press, 1975).
12. Mark Zborowski et Elizabeth Herzog, *Life Is with the People: The Culture of the Shtetl* (New York, Schocken Books, 4^e éd., 1964, c. 1952), 194–213; Tenenbaum, *A Credit To Their Community*, 34. Hirsch Wolofsky, le fondateur du quotidien yiddish montréalais *Keneder Odler*, mentionne dans ses mémoires sa participation à la mise sur pied d'une société de ce genre dans la ville de Lodz, en Pologne, vers 1895. Voir, traduit par Pierre Ancil, Hirsch Wolofsky, *Mayn Lebns Rayze : un demi-siècle de vie yiddish à Montréal* (Sillery, Septentrion, 2000), 86.
13. Fineberg s'inspire explicitement de la HFLA de New York.
14. Medresh, *op. cit.*, 51, et Gerald Tulchinsky, *Taking Root: The Origins of the Canadian Jewish Community* (Toronto, Lester Publishing, 1992), 207–8.
15. Jacobs est élu député à la Chambre des communes en 1917 et il y siège jusqu'à sa mort, en 1938. Medresh, *op. cit.*, 50.
16. Plusieurs de ces personnes fréquentent la synagogue Shaar Hashomayim, comme le font en général les membres de l'élite juive montréalaise. Ce point commun a certainement raffermi leurs liens, mais l'initiative de créer la HFLA n'est pas religieuse comme telle.
17. Sylvie Taschereau, « Échapper à Shylock : la Montreal Hebrew Free Loan Association entre antisémitisme et intégration, 1911–1913 », à paraître.
18. Arrivé à Montréal en 1887, Fineberg fait carrière dans le commerce, puis dans l'immobilier. En 1905, avec deux de ses fils, il fonde la société immobilière Z. Fineberg and Sons qu'il dirige, tout comme la MHFLA, jusqu'à sa mort en 1917. Arthur D. Hart, *The Jew in Canada* (Montréal, Canadian Jewish Publications Limited, 1926), 214.
19. La façon dont s'est opéré le choix des biographies qui y sont publiées nous est inconnue. Elles peuvent avoir été sollicitées ou encore soumises par les principaux intéressés.
20. Zborowski et Herzog, *op. cit.*, 191–213.
21. George Rabinovitch, qui a été cadre de la HFLA et compte toujours parmi ses principaux donateurs, en est un bon exemple. Rabinovitch est né en Russie en 1879, il s'établit au Québec en 1898. Il ouvre d'abord un magasin général à Saint-Guillaume-d'Upton, fait un séjour dans la ville de Saint-Hyacinthe, puis se fixe à Montréal en 1905, où il fonde lui aussi une firme immobilière. Entre 1914 et 1923, il dirige une banque privée qu'il vend ensuite à la Banque de Toronto et réintègre le domaine de l'immobilier. En 1926, il est décrit comme « a large property owner ». Hart, *The Jew in Canada*, 364.

Les sociétés de prêt juives à Montréal, 1911–1945

22. Tulchinsky, *Taking Root*, et Medresh, *op. cit.*
23. La plupart de ces sociétés, commerces ou compagnies d'assurance appartiennent à des Juifs. Mais les banques semblent s'intéresser de plus en plus à cet espace et, entre les années 1920 et 1940, plusieurs d'entre elles, en particulier la Banque de Montréal et la Banque Royale du Canada, y signalent leurs activités.
24. « Putting up a business, remaining in business, paying expenses arising out of illness and death, education of family, payment of taxes to save property, bridge over temporary unemployment, assist relatives in foreign countries, or even facilitate the marriage of children », BPJ, fonds HFLA, document daté de 1939.
25. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu accès aux dossiers des bénéficiaires.
26. Les regroupements un peu fantaisistes de ce tableau ne permettent pas de faire des distinctions très fines.
27. « ... in strict confidence with dignity and sympathy », *The Montreal Daily Star* (28 mai 1936), 10.
28. N. S. Fineberg, fils du fondateur, le président de la HFLA, le rappelle encore à l'occasion d'une cérémonie d'ouverture de ses nouveaux locaux, en 1939.
29. Hart, *The Jew in Canada*, 26.
30. BPJ, HFLA, rapports annuels, 1926, 1927 et 1928, p. 4. chaque fois.
31. Voir Gerald Tulchinsky, « Immigration and Charity in the Montreal Jewish Community Before 1890 », *Histoire sociale/Social History* 16, 32 (1983), 359–80.
32. Selon Andrew Godley, c'est précisément cette convergence qui, en Angleterre et aux États-Unis, avait convaincu les élites juives du bien-fondé des sociétés de prêt et assuré le succès de ces institutions. Godley, *op. cit.*
33. A. D. Hart, *The Jew in Canada*, 216.
34. On en fait mention dans les encarts qui paraissent dans les rapports annuels de la HFLA au cours des années 1930.
35. De fait, elle se révèle particulièrement ardue. Compliquée par les préjugés auxquels se heurtent les Juifs dans la société québécoise, elle mobilise pendant plusieurs mois les compétences et les ressources à la fois financières et sociales des dirigeants de la HFLA. Taschereau, « Échapper à Shylock ».
36. *Le Registre des syndicats coopératifs de Québec, 1906–1975*, déposé aux archives de la Ville de Montréal (AVM), présente la liste des coopératives créées dans le district de Montréal sous la loi de 1906. Entre 1911 et 1945, nous y avons relevé 108 coopératives de crédit juives, dont 99 sont fondées avant 1931. AVM, 108-02-01-20. Cette liste n'est peut-être pas exhaustive, puisque d'autres sources nous ont révélé l'existence de quelques coopératives qui n'y figurent pas. Par ailleurs, les dossiers auxquels le registre renvoie sont eux aussi conservés aux archives municipales. On y trouve assez souvent les statuts et règlements des sociétés et, systématiquement, une liste de leurs membres-fondateurs.
37. Loi des syndicats de Québec, 6 Édouard VII (1906), c.33 s.50, articles 6764 et 6767.
38. C'est le cas de près de 60 % d'entre elles.
39. Bien sûr, cette approbation et le contrôle qu'elle suppose dépendent en partie de la taille de l'assemblée.
40. Loi des syndicats de Québec, art. 6804.
41. C'est ce que montrent les recensements canadiens de 1901, 1911 et 1931. Bien sûr, les patronymes des coopérateurs ne suffisent pas à les identifier comme tels. Leurs prénoms, cependant, peuvent être un indice supplémentaire.
42. Paul-André Linteau, « La montée du cosmopolitisme montréalais », *Questions de culture* 2 (1982), 21–53; Claire McNicoll, *Montréal, une société multiculturelle* (Paris, Belin, 1993), et Medresh, *op. cit.*
43. McNicoll, *op. cit.*, 487. En 1938, les Juifs représentent 55 % de la population de Saint-Louis, les Canadiens français en, 21,4 % et les habitants d'origine britannique, 5,4 %. Anctil, *Le rendez-vous manqué*, 34–35, 38.
44. Ces documents nous renseignent sur 3 737 individus. Nous connaissons l'adresse du domicile (rue et numéro civique) de 79 % d'entre eux (2 953).
45. Voir, traduit par Pierre Anctil, Israël Medresh, *Le Montréal juif entre les deux guerres* (Sillery, Septentrion, 2001). À titre d'exemple, une des rues les plus fréquemment mentionnées par les coopérateurs (262 cas) est la rue Saint-Dominique, située, comme la plupart de celles qui apparaissent dans ces documents, dans le fameux corridor immigrant de Montréal, axé autour du boulevard Saint-Laurent.
46. AVM, 120-03-02-00, dossiers n° 22 et 55.
47. Cette précision nous manque pour 15 coopératives.
48. Cinq autres des coopératives étudiées fixent leur taux d'intérêt de base entre 2 % et 5 %.
49. L'orthographe hébreu correcte devrait être *Gmiles Khasidim B'hai Israel*. Nous reprenons ici le nom tel qu'il apparaît dans le registre de la ville.
50. Les coopérateurs utilisent en fait les termes anglais suivants : *clerk, peddler, laborer, capmaker, operator, tailor, bookkeeper, barber* et *mechanic*.
51. Article 1 des règlements de la *Ladies Gemilas Chasudim Association*, AVM, 120-03-02-00, dossier n° 273.
52. Le journaliste Israël Medresh et le syndicaliste Hirsch Herschman racontent chacun à sa façon l'anecdote suivant laquelle, au début du XX^e siècle, deux ouvriers qualifiés de la confection, Juifs, également anarchistes convaincus, une fois devenus employeurs, poussèrent volontairement leurs ouvriers à la grève afin de les sensibiliser à la lutte des classes. Medresh, *Le Montréal juif d'autrefois*, 85, et Pierre Anctil, « Hirsh Hirshman, à l'occasion des vingt-cinq ans du mouvement ouvrier juif à Montréal », *Bulletin du R.C.H.T.Q* 26, 1 (printemps 2000), 42–45.
53. Medresh, *Le Montréal juif d'autrefois*, 72–75.
54. L'amendement apporté à la loi en 1925 précise qu'une copie du rapport annuel doit être remise au secrétaire de la province. Il ne semble pas avoir eu plus d'effet : jusqu'à présent, nous n'avons pu en trouver trace dans le Fonds du secrétariat de la province déposé aux ANQ.
55. Ils ont été consultés de façon sélective, pour les années 1911 à 1913, 1921, 1931, 1941 et 1951.
56. Répertoire des dossiers de compagnies dissoutes versés au fonds « Inspecteur général des institutions financières » préparé par Josée Boissinot, ANQ, 2003, cote E12. Il s'agit de dossiers d'entreprises à charte provinciale dissoutes avant 1985.
57. C'est le cas de la plupart des 25 coopératives créées en 1928 et 1929.
58. Nous avons la liste complète de ces membres. Ils forment probablement le membership le plus nombreux à l'époque. Le *Dominion Loan and Discount Association* compte 543 membres l'année suivante et le *Laurier Loan Syndicate*, près de 200. AVM, série 120-03-02-00, dossiers n° 24, 69 et 153.
59. En nous basant sur les chiffres tirés du recensement canadien de 1931 et présentés par Louis Rosenberg, nous évaluons la population juive masculine de Montréal de 20 à 64 ans à entre 16 000 et 17 000 personnes. Elle devrait être un peu moins importante en 1929, alors que le membership des coopératives est d'au moins 3 500 personnes. Louis Rosenberg, *Canada's Jews: A Social and Economic Study of The Jews in Canada* (Montréal, Canadian Jewish Congress, 1939), 61 et 64.
60. On mentionne plus précisément des coopératives de prêt d'honneur (*free loan syndicates*), « which include in their membership several thousand families of workmen or petty tradesmen ». G. Tulchinsky, *Branching Out: The Transformation of The Canadian Jewish Community* (Toronto et New York, Stoddart, 1998), 100.

Les sociétés de prêt juives à Montréal, 1911–1945

61. CJC, Coll. Congrès juif canadien, série ZC, dossier « Federation of Jewish Loan Syndicates ».
62. Le *Workmen's Circle Loan Syndicate* est officiellement dissout en 1982.
63. Voir John Porter, *The vertical Mosaic: An Analysis of Social Class and Power in Canada* (Toronto, University of Toronto Press, 1970), c. 1965.
64. C'est le moment où les banques canadiennes entrent sur le marché du prêt à la consommation. Gilles Dostaler, *Le crédit à la consommation et son évolution au Canada de 1938 à 1970* (Montréal, McGill University, 1972).
65. Godley, *op. cit.* Aux États-Unis, ce déclin s'amorce dès les années 1940. Tenenbaum, *op. cit.*
66. La *Federation of United Loan Syndicates* est formée en 1931 et ne regroupe que trois sociétés. La *Federation of Jewish Loan Syndicates*, créée un an plus tôt, en rassemble neuf.
67. Ronald Rudin, *In Whose Interest? Quebec's Caisses Populaires, 1900–1945* (Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990); Yvan Rousseau et Roger Levasseur, *Du comptoir au réseau financier : L'expérience historique du Mouvement Desjardins dans la région du Centre du Québec, 1909–1970* (Montréal, Boréal, 1995).
68. Rousseau et Levasseur, *op. cit.*, chap. 4.
69. La seule exception relevée est une « Lain and Spur Kasse » (Caisse d'économie et d'épargne), créée en 1925.
70. Ewa Morawska fait un court bilan de ce débat dans « The Sociology and History of Immigration », dans Virginia Yans-McLaughling, dir., *Immigration Reconsidered: History, Sociology and Politics* (New York, Oxford University Press, 1990). En ce qui concerne les Juifs, voir notamment Nancy Green, « Immigrant Labor in the Garment Industries of New-York and Paris: Variations on a Structure », *Comparative Social Research* 9, (1986), 231–43.
71. Le *hui* chez les Chinois, le *ko* (aussi appelé *tanomoshi* ou *mujin*) chez les Japonais. Ces institutions ont été étudiées en Grande-Bretagne et aux États-Unis. Ivan H. Light, *Ethnic Enterprise in America* (Berkeley, University of California Press, 1972), chap. 2 et 3.
72. Denyse Helly, *Les Chinois à Montréal, 1877–1951* (Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987).
73. Le nombre restreint de ces dernières pourrait s'expliquer soit par l'existence d'autres formes d'institutions de prêt, soit par la façon dont ces populations pénètrent le marché du travail montréalais. Ainsi, les Italiens, qui forment la deuxième population immigrante en importance à Montréal, sont à cette époque proportionnellement beaucoup moins nombreux que les Juifs parmi les propriétaires d'entreprises.
74. En 1902, un règlement oblige toute nouvelle coopérative à recruter les deux tiers de ses membres parmi des non-Juifs. Ce règlement est assoupli en 1906. Ussoskin, *op. cit.*, 20–24.
75. En Transylvanie et en Bucovine, respectivement partie de la Hongrie et de l'Autriche qui seront annexées à la Roumanie à l'issue de la Première Guerre mondiale, l'apparition des coopératives de crédit juives est ainsi retardée jusque dans les années 1920.
76. Vers 1908, Desjardins confie à l'abbé Philibert Grondin la rédaction d'un « catéchisme des Caisses », destiné à éduquer les coopérateurs. Paul Morency, *Alphonse Desjardins et le catéchisme des Caisses populaires* (Sillery, Septentrion, 2000), 104 et suiv. Voir aussi Yves Roby, *Alphonse Desjardins et les Caisses populaires 1854–1920* (Montréal, Fides, 1964).
77. Morency, *op. cit.*, 108.
78. Tenenbaum, *A Credit to Their Community*, 127.
79. *Ibid.*, 133.
80. Taschereau, « Échapper à Shylock ».
81. Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. De la Confédération à la crise (1867–1929)* (Montréal, Boréal, 1989), t. 1, 465. Rudin, *op. cit.*, 33–34.
82. Jean-Louis Martel, *L'évolution du mouvement coopératif québécois, 1920–1940* (Montréal, École des Hautes études commerciales, 1991), 42–44.